

MARSEILLE

20260915_ESTC_Programme_TPGP_RNQ_V1

17/09/2026 - 02/07/2027

TITRE PROFESSIONNEL GESTIONNAIRE DE PAIE

FICHE RNCP 37948



Arrêté du 4 juillet 2023 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2023 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles.

Certificateur : Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion

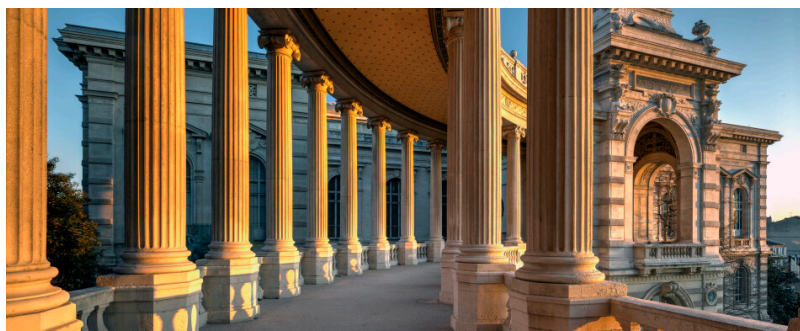
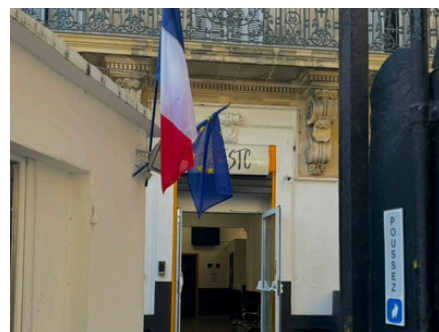
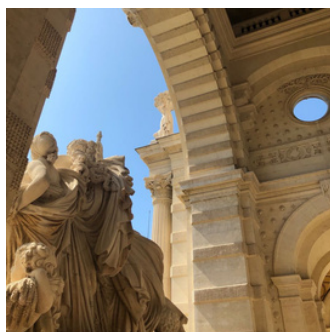
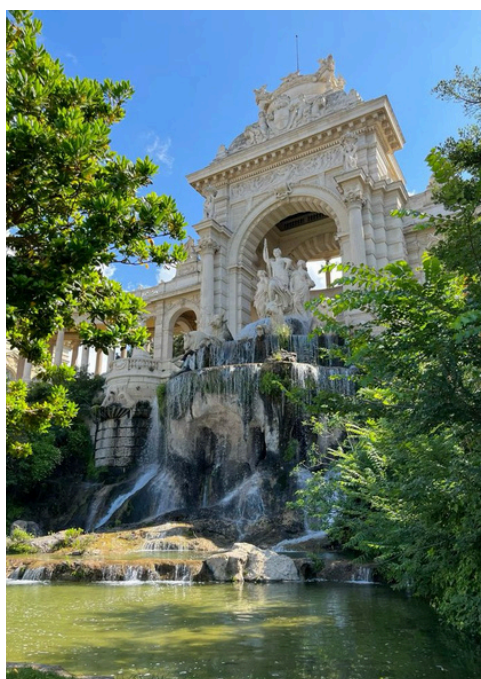
*Date d'enregistrement : 29/12/2023 | Date d'échéance : 29/12/2028
Code NSF : 315t | Formacode : 32688*

Implantée au pied du Palais Longchamp, l'ESTC offre un campus pensé pour apprendre autrement, salles équipées, **Wi-Fi, outils digitaux** et **intranet pédagogique** permettent un travail fluide et collaboratif.

Nos formations (alternance, initial, distanciel) sont animées par des **formateurs experts et des professionnels en activité**, pour relier en permanence **théorie et terrain**.

Grâce à des évaluations régulières (**mises en situation, projets, oraux, cas réels**), chaque apprenant progresse, gagne en confiance et développe des compétences immédiatement transférables en entreprise.

L'ESTC, c'est un **écosystème inclusif, exigeant et professionnalisant**, où l'on apprend en faisant.



**INDICATEURS DE
PERFORMANCE DE L'ESTC**

www.estc.fr

01 GESTIONNAIRE DE PAIE



Objectifs et contexte de la certification :

Le **Titre Professionnel Gestionnaire de paie** prépare des spécialistes capables de produire les bulletins de paie et d'assurer la gestion administrative et sociale du personnel, dans le respect de la législation et des conventions collectives.

Ils collectent les variables, utilisent **Silae et EBP Paie**, gèrent le temps de travail, produisent les DSN et sécurisent les procédures d'embauche et de rupture.

La formation est accessible **en alternance ou en formation initiale**.
Financement CPF possible

Durée totale de la formation : 405 heures, dont 295 h de paie experte, 60 h Silae Académie et 50 h de droit social/RH.



01 GESTIONNAIRE DE PAIE



Poursuites d'études possibles :

Le titulaire du Titre Professionnel Gestionnaire de Paie peut envisager une poursuite d'études vers des formations de niveau supérieur, notamment :

- Bachelor en Ressources Humaines
- Mastère Management des Ressources Humaines (ESTC)
- Bachelor Conseil et Gestion de la Paie / Social
- Licence professionnelle : métiers de la gestion des RH, paie et administration du personnel

Ces poursuites d'études permettent d'approfondir les compétences en paie, droit social et administration du personnel, et d'évoluer vers des fonctions de responsable paie ou de management RH



Débouchés professionnels :

- Gestionnaire de paie
- Collaborateur ou collaboratrice paie en cabinet d'expertise comptable
- Gestionnaire paie et administration du personnel
- Technicien ou technicienne paie
- Chargé ou chargée d'administration du personnel
- Comptable spécialisé ou spécialisée en paie

01 GESTIONNAIRE DE PAIE



ADMISSION

Dossier de candidature à compléter directement via le lien ci-dessous :

Processus d'admission :

L'admission repose sur **une analyse globale du profil académique et professionnel** du candidat, selon les étapes suivantes :

- Tests de positionnement en ligne
- Évaluation des compétences, connaissances et aptitudes du candidat au regard du référentiel de la formation.
- Analyse du dossier de candidature
- Étude des éléments académiques, professionnels et du projet de formation.
- Entretien individuel de positionnement
- Échange avec l'équipe pédagogique afin d'évaluer la motivation, la cohérence du parcours et le projet professionnel.
- Étude du parcours académique et professionnel
- Analyse approfondie du cursus suivi, des expériences acquises et des compétences développées.

Délais et décision d'admission :

- Délai de traitement de la demande : **3 jours ouvrés**
- Admission prononcée après validation des pré requis réglementaires
- Le candidat est informé de la décision par voie électronique

DOSSIER DE CANDIDATURE



01 **GESTIONNAIRE DE PAIE**



MODALITÉS DE FORMATION ET PRÉREQUIS

Modalités de pratique :

- Entrée en formation selon calendrier pédagogique
- Vous pouvez suivre cette formation en présentiel dans nos locaux à Marseille 142 Bd Longchamp 13001 Marseille dans le cadre :
- D'une formation continue si salarié(e) ou demandeur d'emploi, reconversion,
- D'une formation initiale (statut d'étudiant),
- D'une formation en alternance (statut de salarié en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).

Prérequis d'admission :

Admission :

- Être titulaire d'un baccalauréat ou d'une certification professionnelle de niveau 4 validée
- Admission possible par dérogation, sous conditions d'expérience professionnelle

Dispenses et dérogations (information réglementaire)

Les demandes de dérogation et de dispense d'enseignement font l'objet d'une analyse par l'organisme certificateur, au regard du parcours académique et professionnel du candidat.

Les décisions sont validées avant l'entrée en formation.



CONTENU DE LA FORMATION

Objectif :

Maîtriser les règles juridiques, les calculs et les outils nécessaires à la production d'une paie conforme, des DSN et des bulletins sur Silae et EBP Paie.

MATIÈRE 1 - CADRE RÉGLEMENTAIRE, EMBAUCHE ET SALAIRE BRUT

- Hiérarchie des normes : Code du travail, conventions, accords et usages. • Veille sociale et conformité réglementaire.
- DPAE, affiliation, contrats CDI/CDD/temps partiel/alternance.
- Période d'essai, clauses et registre du personnel.
- Salaire de base, SMIC et minima conventionnels.
- Heures supplémentaires et complémentaires, primes et 13e mois.
- Avantages en nature et frais professionnels (règles URSSAF).

MATIÈRE 2 - COTISATIONS ET RÉMUNÉRATION NETTE

- PMSS, proratisation, assiettes et tranches de cotisations.
- Sécurité sociale, retraite AGIRC-ARRCO, FNAL et versement mobilité.
- Prévoyance, mutuelle et réduction générale des cotisations.
- CSG, CRDS, montant net social, net imposable et PAS.
- Saisies sur salaires, pensions alimentaires et acomptes.

02 PROGRAMME



MATIÈRE 3 - TEMPS DE TRAVAIL, ABSENCES ET DÉPARTS

- Aménagement du temps de travail, forfaits jours et heures.
- Congés payés : maintien et règle du dixième.
- Maladie, accident du travail, maternité et paternité.
- IJSS, maintien employeur, subrogation, activité partielle.
- Fin de CDD, démission, rupture conventionnelle, licenciement et retraite.
- Indemnités, régime fiscal et social, solde de tout compte, certificat de travail et attestation France Travail.

MATIÈRE 4 - SILAE, EBP, DSN ET COMPTABILITÉ

- EBP Paie : dossiers, salariés, variables, bulletins et DSN.
- Silae : multi-dossiers, conventions, profils, contrôles et IA appliquée à la paie.
- Parcours Silae Académie (60 h) et Certification Silae.
- DSN mensuelles et événementielles, DSN-Val, CRM et régularisations.
- Livre de paie, journal des cotisations, écritures et cadrage des comptes 421, 431, 641 et 645.



02 PROGRAMME

Liens avec d'autres certifications
professionnelles, certifications ou
habilitations



B
L
O
C
S

D
E

C
O
M
P
E
T
E
N
C
E
S

RNCP37948BC01 - Réaliser la gestion administrative, juridique et la présentation des bulletins de paie

- Traiter les informations pour déterminer la rémunération brute
- Garantir les calculs des cotisations sociales en paie
- Traiter les informations impactant la rémunération nette

RNCP37948BC02 - Valoriser en paie les événements de la vie professionnelle

- Évaluer les événements particuliers liés au temps de travail
- Gérer les informations juridiques et sociales lors du départ
- Contrôler les données issues du traitement de la paie

Modalités d'acquisition de la certification

Le Titre Professionnel Gestionnaire de paie est délivré après une épreuve finale devant un jury de professionnels.

- Mise en situation professionnelle — 4 h 15 : prise en main du poste informatique, puis étude de cas portant sur des travaux de paie.
- Entretien technique — 30 min : échange avec le jury sur les choix effectués et les compétences mobilisées.
- Entretien final — 20 min : échange portant notamment sur le dossier professionnel et la connaissance du métier.

Le titre comprend deux blocs de compétences, appelés certificats de compétences professionnelles (CCP). Il peut être obtenu à l'issue du parcours complet ou par capitalisation de ces deux blocs.



STATISTIQUES

Année d'obtention de la certification	Nombre de certifiés	Nombre de certifiés à la suite d'un parcours vae	Taux d'insertion global à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 2 ans (en %)
2021	3856	6	80	75	74



142 Bd Longchamp - 13001 Marseille

04.91.62.15.84

contact@estc.fr

www.estc.fr

